



Source documentation : UTE-INRS.

ECDI FORMATION 158 Rue du Fer à Cheval, 69280, Marcy l'Etoile. Tel : 06.03.59.53.83

Objectifs.	Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux Approfondir ses connaissances du Guide Technique. Être capable d'identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail. Préparer et obtenir l'examen AIPR.
Personnes concernées.	Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (Conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.
Niveau de formation Initiale & prérequis.	Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation. Pour l'examen par QCM, le stagiaire devra présenter une pièce d'identité valide au formateur.
Animation.	Par des formateurs certifiés AIPR.
Moyens pédagogiques.	Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités. Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire en situation. Document regroupant les divers thèmes, remis à chaque stagiaire.
Durée préconisée.	1 jour. Soit 7 heures.
Nombre de participants	De 1 stagiaire au minimum à 12 stagiaires au maximum par formateur.
Contenu type de la formation.	L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux : La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Evaluation • Définitions et glossaire Les différents acteurs de la réforme DT – DICT Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes) Evaluation L'exécution des travaux - Les techniques de géo-détection - Le marquage-piquetage Evaluation. Les méthodes de travail non destructrices Cas particulier des travaux urgents - « ATU » Evaluation - Application du « guide technique » Evaluation - La reconnaissance sur le terrain et repérage cartographique Evaluation - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... Evaluation par QCM sur tablette ou poste informatique.
Evaluation de stage	Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.
ATTESTATION	Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition. Une Attestation de compétence est délivrée après réussite à l'examen VALIDITE : 5 ans.